

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 120

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Aide Départementale aux Contrats de Ville - 2ème répartition - Année 2016

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
11092**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération N° 162 du 17 juillet 2015, la Commission Permanente a adopté le nouveau cadre d'intervention départementale en faveur de la Politique de la Ville et précisé les critères d'éligibilité à l'octroi des subventions.

Par délibération du 25 mars 2016, le Conseil Départemental a inscrit à son budget primitif, au chapitre 65, un crédit de 1 830 000 € pour accompagner le financement des associations en Politique de la Ville.

PRESENTATION DES DEMANDES

Il vous est proposé de vous prononcer sur la seconde répartition de l'aide du Département aux Contrats de Ville selon le détail figurant en annexe.

Ces demandes portent sur un montant total sollicité de **764 729 €** concernant **100** dossiers portés par des associations des communes de Salon de Provence, Aubagne, Orgon, Miramas, Istres, Chateaubernard, Gardanne, Arles, Aix en Provence, Port de Bouc, Martigues, Vitrolles et Marseille.

Ces associations ont répondu aux appels à projets partenariaux des nouveaux contrats de ville portés par les intercommunalités de la Métropole, de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence et de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

PROPOSITIONS ET INCIDENCES FINANCIERES

Compte tenu de ce qui précède et sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville, je vous propose de donner votre accord aux propositions détaillées en annexe pour un montant total de **308 887 €**

Cette dépense sera imputée sur les crédits de paiement inscrits au chapitre 65, fonction 71, article 6574 du budget départemental, dont la dotation est suffisante.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation budgétaire	Engagement de C.P.
17010	1012180	ADCV Aide Départementale au Contrat de Ville	65-71-6574	308 887 €
TOTAL A ENGAGER				308 887 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer, pour les bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23.000 €, une convention conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

...

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL